

Règlement et conditions de l'école DDA

- Tout danseur n'ayant pas de dossier complet et à jour se verra refusé l'entrée en cours.
- Une inscription est **définitive, non remboursable ni échangeable.**
(Sauf pour les raisons médicales suivantes : Grossesse, Intervention ou blessures nécessitant + de 2 mois d'arrêt).
- **Tenue de danse obligatoire. (Jeans ou chaussures sales non accepté)**
 - Contemporain → Tenue près du corps pour bien définir les mouvements avec **pédilles de pieds obligatoire**
 - Hip-Hop Dance Hall / Street Vidéo → Tenue ample avec baskets et **genouillères obligatoire**
 - Zumba/ Djembel → Tenue de sport et **baskets propres**



- Baskets **propres** à chaque cours avec **bouteille d'eau.**
- Interdiction de mettre les **mains sur les miroirs.**
- Respect envers les professeurs, membres de l'association et autres danseurs.
- Respect des cours en activités à **l'extérieur de la salle** (couloir et rue) par du silence.
- Ne pas entrer en salle de cours tant que **le précédent n'est pas terminé.**
- Respecter les **horaires de cours**, arriver 10 min avant.
- Respecter le voisinage et la rue, interdiction de **stationner devant la porte** d'entrer ou de **bloquer la circulation**
- Pour les danseurs qui intègrent **des cours de groupe** (Dance Hall et Contempo) **Présence obligatoire** à chaque cours, au delà de 4 séances d'absences consécutive le danseurs ne se présentera pas au Gala, concours ou autres représentation. (sauf raison médicale)
- L'école se décharge de la **responsabilité d'objets volés ou détériorés.**
- Les costumes de spectacles ou sorties pourront être à la charge des parents courant de la saison.
- Les enfants de moins de **10 ans doivent être récupérés en salle de cours.**
- L'école se réserve le droit suite aux **auditions d'entrée** à la prochaine saison, de poursuivre ou non l'inscription de l'adhérent. (Basé sur l'assiduité, la présence, et le niveau de l'adhérents)

L'école s'autorise l'exclusion d'un danseur qui ne respecte pas le règlement d'intérieur de l'école DDA.

Le Président